

Bienvenue en Centre Ardèche

Stagiaires · Internes · Remplaçants · Nouveaux professionnels de santé
Tout ce qu'il faut savoir pour exercer, s'installer et vivre ici



Le territoire en 4 chiffres

27 communes · 26 930 habitants · plus de 170 professionnels de santé
100 % du territoire classé en Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP)

CPTS Centre Ardèche — Le Corail, 85 avenue Jean Breton, 07000 Privas
coordination@cptscentreardeche.fr · **cptscentreardeche.fr**

Édition 2026 — membre du réseau Émerveillés par l'Ardèche

Bienvenue !

Vous arrivez en Centre Ardèche pour un stage, un remplacement, une installation — ou simplement pour voir à quoi ressemble l'exercice ici. Bienvenue.

Ce territoire, c'est 27 communes autour de Privas, entre la vallée du Rhône et les Monts d'Ardèche. C'est aussi un territoire entièrement classé en Zone d'Intervention Prioritaire : la démographie des professionnels de santé y est tendue, les besoins sont réels, et l'entraide entre soignants n'est pas un slogan mais une nécessité quotidienne.

C'est précisément pour cela que la CPTS Centre Ardèche existe. Notre rôle n'est pas d'ajouter une réunion à votre agenda, mais de faire en sorte que vous ne soyez jamais seul face à une situation complexe : trouver un avis spécialisé, organiser une sortie d'hospitalisation, obtenir un relais social, monter un projet de prévention, ou tout simplement savoir qui fait quoi autour de vous.

Ce kit rassemble ce que nous aurions aimé qu'on nous donne le premier jour : les contacts qui font gagner des semaines, les aides financières auxquelles vous avez droit, les démarches à ne pas oublier — et de quoi profiter d'un territoire dans lequel il fait vraiment bon vivre.

L'équipe et le bureau de la CPTS Centre Ardèche

Comment utiliser ce kit

Vous êtes...	Commencez par...
Stagiaire ou interne	Parties 1, 2 et 4 — puis la partie 6 pour profiter du territoire
Remplaçant(e)	Parties 2, 3 et 7 — le carnet d'adresses est votre meilleur allié
En projet d'installation	Parties 5 et 7 — puis appelez-nous, on déroule le fil avec vous
Nouvel arrivant déjà installé	Parties 3 et 4 — vous avez des droits et des appuis souvent méconnus

Sommaire

- 1. Le territoire en un coup d'œil**
- 2. Qui fait quoi : l'écosystème santé du Centre Ardèche**
- 3. La CPTS Centre Ardèche : ce que nous faisons pour vous**
- 4. Vous êtes stagiaire ou interne**
- 5. Vous envisagez de vous installer**
- 6. Vivre ici : le quotidien et l'émerveillement**
- 7. Carnet d'adresses**

1. Le territoire en un coup d'œil

Où sommes-nous ?

Le Centre Ardèche s'organise autour de Privas, préfecture de l'Ardèche et plus petite préfecture de France avec environ 8 500 habitants. Le territoire s'étend de la vallée du Rhône, à l'est, jusqu'aux contreforts des Monts d'Ardèche, à l'ouest, en passant par le plateau basaltique du Coiron et les gorges de l'Ouvèze.

Concrètement : des villages, des routes de crête, des châtaigniers, un centre-ville commerçant à taille humaine — et l'autoroute A7 à vingt minutes.

Les 27 communes de la CPTS

Ajoux · Alissas · Berzème · Chomérac · Coux · Creysseilles · Darbres · Flaviac · Freysenet · Gourdon · Lyas · Pourchères · Privas · Rochessauve · Saint-Bauzile · Saint-Étienne-de-Boulogne · Saint-Gineys-en-Coiron · Saint-Jean-le-Centenier · Saint-Joseph-des-Bancs · Saint-Julien-en-Saint-Alban · Saint-Lager-Bressac · Saint-Laurent-sous-Coiron · Saint-Michel-de-Boulogne · Saint-Priest · Saint-Symphorien-sous-Chomérac · Saint-Vincent-de-Barrès · Veyras

À quelle distance de... ?

Destination	Temps de trajet indicatif	Pourquoi ça compte
Vallée du Rhône / A7	environ 20 min	Sortie Loriol ou Montélimar-Nord
Montélimar	environ 40 min	Commerces, gare TER, cliniques
Valence	environ 45 min	CHU de proximité, université, gare
Gare TGV Valence	environ 50 min	Paris en 2 h 10
Aubenas	environ 40 min	Sud Ardèche, plateaux techniques
Lyon	environ 1 h 45	CHU, aéroport Saint-Exupéry
Sud Ardèche (Vallon-Pont-d'Arc)	environ 1 h	Gorges, Grotte Chauvet, baignade
Mer Méditerranée	environ 2 h	Le week-end de mai à octobre
Stations de ski ardéchoises	environ 1 h 15	Croix de Bauzon, Mont-Gerbier-de-Jonc

Temps de trajet indicatifs en voiture, à ajuster selon la commune de départ.

Ce qu'il faut savoir avant d'arriver

- La voiture reste indispensable pour l'exercice libéral : les tournées peuvent représenter plusieurs dizaines de kilomètres par jour, avec des routes de montagne.
- L'hiver est réel : quelques épisodes neigeux par an sur les hauteurs, équipements obligatoires en période hivernale sur une partie du département.
- Le réseau mobile et internet est globalement bon sur l'axe Privas–vallée du Rhône, plus irrégulier sur les communes de montagne et du Coiron.
- La patientèle est majoritairement âgée sur les communes rurales, avec une part importante de pathologies chroniques et de situations d'isolement — c'est aussi ce qui rend l'exercice ici intéressant.

2. Qui fait quoi : l'écosystème santé

Un des premiers réflexes à acquérir : savoir vers qui se tourner. Voici les acteurs que vous croiserez le plus souvent.

Les structures de soins et d'appui

Acteur	Rôle	Vous l'appellez quand...
CPTS Centre Ardèche	Coordination des professionnels de santé libéraux du territoire, projets de prévention et de parcours	Vous cherchez un confrère, un contact, un appui projet, une formation
Centre Hospitalier de Privas Ardèche (CHPA)	Hôpital de proximité : urgences, médecine, SSR, consultations avancées	Vous devez hospitaliser, obtenir un avis, organiser une sortie
Établissements Sainte-Marie	Santé mentale : hospitalisation, CMP, équipes mobiles	Une situation psychiatrique dépasse le cadre du cabinet
DAC Ardèche (Dispositif d'Appui à la Coordination)	Appui aux situations complexes, quel que soit l'âge ou la pathologie	Une situation médico-sociale se complique et vous manquez de temps
CPAM de l'Ardèche	Conventionnement, aides financières, accompagnement à l'installation	Vous vous installez, vous conventionnez, vous cherchez une aide
ARS Auvergne-Rhône-Alpes — Délégation départementale 07	Zonage, autorisations, veille sanitaire, appels à projets	Question réglementaire, alerte sanitaire, projet structurant
Département de l'Ardèche — Cellule Santé	Attractivité médicale, bourses, aide au logement des étudiants, aide à l'intégration	Vous êtes interne, ou vous arrivez en famille
URPS (par profession)	Représentation des libéraux, outils, accompagnement	Vous voulez un appui métier ou un accompagnement à l'installation
Conseils départementaux des Ordres	Inscription au tableau, contrats, déontologie	Toute installation, association ou remplacement

Les outils numériques du territoire

- **MonSisra** — messagerie sécurisée de santé et outil de coordination de parcours utilisé par l'ensemble des acteurs régionaux (ville, hôpital, médico-social). C'est le canal privilégié sur notre territoire : demandez votre accès dès votre arrivée.
- **Mon espace santé / DMP** — dossier du patient, à alimenter systématiquement.
- **Annuaire de la CPTS** — disponible sur cptscentreardeche.fr, il recense les professionnels adhérents du territoire par profession et par commune.

Besoin d'aide pour démarrer sur MonSisra ?

La CPTS organise des temps d'accompagnement collectifs et dispose de référents identifiés pour l'ouverture des comptes et la prise en main. Écrivez-nous à coordination@cptscentreardeche.fr.

3. La CPTS Centre Ardèche

La CPTS est une association loi 1901 créée par les professionnels de santé libéraux du territoire. Elle est financée par un Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI) signé avec l'Assurance Maladie et l'ARS. Elle n'a aucun pouvoir hiérarchique sur personne : elle est un outil au service de ceux qui exercent ici.

Nos cinq missions

Mission	Ce que ça veut dire concrètement
1. Accès aux soins	Faciliter l'accès à un médecin traitant, organiser la réponse aux soins non programmés
2. Parcours et coordination	Parcours personnes âgées (dont le programme ICOPE de repérage du déclin fonctionnel), lien ville-hôpital, parcours obésité, circuits d'alerte entre professionnels
3. Prévention	Dépistage des cancers, prévention des chutes, nutrition en milieu scolaire, santé mentale, formations aux gestes d'urgence
4. Qualité et pertinence des soins	Gestion de crise sanitaire, protocoles partagés, bon usage du médicament
5. Accompagnement des professionnels	Accueil des nouveaux arrivants et des stagiaires, appui à l'installation, formations, interconnaissance

Ce que la CPTS peut faire pour vous, très concrètement

- Vous mettre en relation avec les professionnels de votre secteur (médecins, IDE, kinés, pharmaciens, sages-femmes, dentistes, psychologues, orthophonistes...) sans que vous ayez à faire le tour du territoire.
- Vous orienter vers le bon interlocuteur hospitalier, médico-social ou institutionnel quand vous ne savez pas par où commencer.
- Vous informer sur les aides à l'installation et vous aider à monter les dossiers.
- Vous signaler les locaux professionnels disponibles sur le territoire et les opportunités de reprise de patientèle.
- Vous inscrire aux formations financées ou organisées sur le territoire (gestes et soins d'urgence, secourisme en santé mentale, thématiques de prévention...).
- Vous associer aux groupes de travail si vous avez envie de faire bouger les choses — et vous laisser tranquille si ce n'est pas le moment.

Adhérer

L'adhésion est ouverte à tout professionnel de santé libéral exerçant sur le territoire. Elle donne accès à l'annuaire, aux groupes de travail, aux formations et aux informations diffusées aux professionnels (alertes sanitaires, actualités conventionnelles, appels à participation).

Comment adhérer

Rendez-vous sur cptscentreardeche.fr, rubrique adhésion — ou écrivez simplement à coordination@cptscentreardeche.fr.

Remplaçants et internes : contactez-nous, nous vous intégrons aux diffusions même sans adhésion.

4. Vous êtes stagiaire ou interne

Un semestre ici, ce n'est pas qu'un stage à valider : c'est l'occasion de tester un exercice polyvalent, coordonné, avec une vraie autonomie et un réseau à taille humaine.

Avant d'arriver : les démarches à anticiper

1. Confirmer votre lieu de stage et votre maître de stage universitaire (MSU) auprès de votre faculté.
2. Chercher un logement très tôt : pensez aux meublés et aux hébergements communaux.
3. Déposer votre demande d'aide départementale (voir ci-dessous) en amont, pas à la fin du semestre — et prévoir un véhicule : les visites à domicile font partie intégrante de l'exercice ici.
4. Nous écrire à coordination@cptscentreardeche.fr : nous vous mettons en lien avec les professionnels du territoire.

Les aides du Département de l'Ardèche

Le Département instruit directement plusieurs aides destinées aux étudiants en santé.

Aide	Public	Montant
Bourse d'étude départementale	Internes de médecine générale	3 000 € par semestre et par étudiant
Aide au logement	Internes et externes en médecine en stage en Ardèche	250 € par mois
Bourse de formation IPA	Infirmiers en pratique avancée en formation	Montant variable selon statut et année
À noter	La bourse d'étude et l'aide au logement ne sont pas cumulables.	Choisissez avant de déposer
Votre interlocuteur Département de l'Ardèche — Cellule Santé Téléphone : 07 87 700 700 · Courriel : cellule.sante@ardeche.fr Elle accompagne aussi l'intégration : logement, place en crèche, emploi du conjoint.		

Les autres dispositifs à connaître

- **CESP (Contrat d'Engagement de Service Public)** — allocation mensuelle pendant les études contre un engagement d'exercice en zone sous-dotée : notre territoire, intégralement classé ZIP, est éligible.
- **Indemnités de stage et de transport** — à faire valoir auprès de votre faculté ou de votre CHU de rattachement.
- **Devenir maître de stage plus tard** — le territoire manque de MSU : la CPTS peut vous orienter vers la formation.

Pendant votre séjour : profitez-en

Le réseau Émerveillés par l'Ardèche, dont la CPTS est adhérente, propose des actions d'accueil à destination des internes en stage dans le département et des rencontres régulières, les « Merveilleux jeudis ».

Contactez-nous en début de semestre

Nous vous orientons vers les initiatives d'accueil du réseau — coordination@cptscentreardeche.fr

5. Vous envisagez de vous installer

Bonne nouvelle : la totalité des 27 communes de notre territoire est classée en Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) pour les médecins. C'est le niveau de classement le plus favorable en matière d'aides à l'installation.

Attention à ne pas confondre les zonages

Le classement ZIP concerne les médecins. Les autres professions (infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, sages-femmes, orthophonistes, chirurgiens-dentistes) relèvent de zonages spécifiques, avec leurs propres catégories — notamment les zones « très sous-dotées ».

Avant toute démarche, vérifiez le zonage applicable à VOTRE profession auprès de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes ou de la CPAM de l'Ardèche. La CPTS peut vous aider à vous y retrouver.

Les aides pour les médecins (depuis le 1er janvier 2026)

La convention médicale 2024-2029 a profondément revu le dispositif. Les anciens contrats démographiques (CAIM, COSCOM, COTRAM, CSTM) ne sont plus souscriptibles depuis le 31 décembre 2025 ; les contrats en cours se poursuivent jusqu'à leur terme sauf résiliation.

Dispositif	Ce que vous percevez	Conditions principales
Aide à la primo-installation en ZIP	10 000 € versés en une fois, dans les trois mois suivant l'installation	Première installation en libéral conventionné (cabinet principal) ; secteur 1 ou secteur 2 OPTAM / OPTAM-ACO
Aide au cabinet secondaire en ZIP	3 000 €	Ouverture d'un cabinet secondaire en zone d'intervention prioritaire
Majoration du forfait médecin traitant (FMT)	Majoration de la partie socle du FMT	Exercice en ZIP — s'applique automatiquement

Ces dispositifs évoluant régulièrement, vérifiez systématiquement les montants et conditions en vigueur auprès de la CPAM de l'Ardèche avant de vous engager.

Les aides pour les autres professions de santé

Les « contrats incitatifs » conventionnels prévoient une aide forfaitaire à l'installation et à l'équipement du cabinet, ainsi qu'une participation aux cotisations sociales, en contrepartie d'un engagement de plusieurs années dans la zone.

Profession	Contrats concernés
Infirmiers	Contrats incitatifs infirmiers en zone « très sous-dotée » (installation, maintien, accueil d'étudiants)
Masseurs-kinésithérapeutes	CACCMK (création), CAIMK (installation), CAMMK (maintien) en zone « très sous-dotée »
Sages-femmes	CAPISF (première installation), CAISF (installation), CAMSF (maintien) en zone « sous-dotée » ou « très sous-dotée »
Chirurgiens-dentistes	CAICD (installation) et CAMCD (maintien) en zone « très sous-dotée »
Orthophonistes	Contrats incitatifs orthophonistes en zone « très sous-dotée »

Les pédicures-podologues et les orthoptistes ne disposent pas de contrats incitatifs d'installation : d'autres aides conventionnelles peuvent en revanche s'appliquer.

Les leviers fiscaux et locaux

- **France Ruralités Revitalisation (FRR)** — dispositif qui a succédé aux ZRR : exonération d'impôt sur les bénéfices totale pendant 5 ans puis dégressive, et possible exonération de Cotisation Foncière des Entreprises sur délibération de la commune ou de l'intercommunalité. La demande est à formuler rapidement après l'installation. Vérifiez l'éligibilité de la commune visée.
- **Aides des collectivités** — certaines communes et l'agglomération proposent des locaux à loyer modéré, un accompagnement à l'aménagement ou une aide à l'installation. Interrogez la mairie de la commune visée : ce sont souvent les élus qui débloquent le plus vite un local.
- **Exercice coordonné** — adhérer à la CPTS et, le cas échéant, exercer en maison ou en pôle de santé ouvre l'accès à des dispositifs et rémunérations complémentaires.

Le parcours d'installation, étape par étape

5. Prendre contact avec la CPTS et avec la Cellule Santé du Département : ce sont les deux portes d'entrée qui vous feront gagner le plus de temps.
6. Vérifier le zonage applicable à votre profession auprès de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes ou de la CPAM 07.
7. Rencontrer les professionnels déjà installés sur le secteur visé : la CPTS organise ces mises en relation.
8. Choisir le mode d'exercice : cabinet individuel, cabinet de groupe, collaboration, société (SCM, SELARL, SISA).
9. Trouver un local : mairie, agglomération, annuaire des locaux professionnels de la CPTS, reprises de cabinets.
10. S'inscrire au tableau de l'Ordre départemental de sa profession.
11. Déclarer son activité et obtenir son numéro SIRET, puis s'affilier à l'URSSAF et à sa caisse de retraite (CARME, CARPIMKO, CARCDSF selon la profession).
12. Se conventionner auprès de la CPAM de l'Ardèche et demander les aides à l'installation dans les délais impartis.
13. Souscrire une assurance responsabilité civile professionnelle et adhérer à une association de gestion agréée.
14. S'équiper : logiciel métier, lecteur de carte Vitale, carte CPS, messagerie sécurisée MonSisra.
15. Adhérer à la CPTS et rejoindre les circuits de coordination du territoire.

Vous n'êtes pas obligé de faire tout ça seul

La coordinatrice de la CPTS peut vous accompagner sur l'ensemble du parcours : identification des interlocuteurs, mise en relation, veille sur les locaux disponibles et les opportunités de reprise de patientèle.

Un rendez-vous, même en amont du projet, est toujours utile : coordination@cptscentreardeche.fr

6. Vivre ici

Un projet d'installation ne tient jamais sur les seules aides financières. Il tient sur une question : est-ce qu'on peut y vivre bien, en famille, à l'année ?

Se loger

- Un immobilier nettement plus abordable que dans la vallée du Rhône et les agglomérations voisines.
- Offre locative plus limitée que l'offre à l'achat, surtout en meublé et en grandes surfaces : anticipez.
- Privas concentre les services, les communes voisines offrent maisons avec terrain et villages de caractère. La Cellule Santé du Département appuie la recherche.

Scolarité et petite enfance

- Écoles dans les communes, collèges et lycées à Privas (filières générales, technologiques et professionnelles).
- Crèches, micro-crèches et relais petite enfance sur le bassin privadois.
- Conservatoire de musique et de théâtre, écoles de danse, MJC-centre social à Privas.

Emploi du conjoint

Souvent le point de bascule d'un projet. Employeurs publics (préfecture, collectivités, hôpital, médico-social) et tissu d'entreprises locales ; le Département et Émerveillés par l'Ardèche disposent d'outils d'appui au recrutement des conjoints. Signalez-nous votre situation en amont.

Se déplacer

- A7 en vingt minutes (Loriol, Montélimar-Nord), gares TER de la vallée du Rhône, gare TGV de Valence.
- Cars départementaux vers Privas — la voiture reste indispensable au quotidien.
- Voie douce de la Payre : 21 km de voie verte du Rhône au centre de Privas, à vélo ou à pied.

Culture, sport et vie locale

- Cinéma Le Vivarais, théâtre, médiathèque, expositions et festivals toute l'année à Privas.
- Marché le mercredi matin, marchés nocturnes en été, marchés de producteurs dans les villages.
- Tissu associatif dense : le forum des associations de rentrée est le meilleur point d'entrée.
- Territoire de vélo : arrivée du Tour de France en 2020, Tour Cycliste Féminin International de l'Ardèche.
- À ne pas manquer : Fête de la musique, concert du premier vendredi d'août au Champ de Mars, Journées du patrimoine, Fête de la science et, en automne, les Castagnades.

S'émervueillir : le territoire côté nature

La CPTS est adhérente au réseau Émerveillés par l'Ardèche, la marque de territoire qui rassemble entreprises, collectivités et habitants autour d'une conviction : on vit bien ici.

Dix choses à faire dans vos six premiers mois

- | | |
|---|---|
| ▪ Le point de vue de la Roche d'Alissas | ▪ Un marron glacé de Privas, évidemment |
| ▪ La voie douce de la Payre à vélo | ▪ Le marché du mercredi et les picodons |
| ▪ Saint-Vincent-de-Barrès, village perché | ▪ Le col de l'Escrinet à l'automne |
| ▪ Le plateau du Coiron et ses grands horizons | ▪ Les Castagnades et la crique ardéchoise |
| ▪ Les gorges de l'Ouvèze, l'été | ▪ Le PNR des Monts d'Ardèche |

7. Carnet d'adresses

Votre premier contact

CPTS Centre Ardèche

Le Corail — 85 avenue Jean Breton, 07000 Privas

Courriel : coordination@cptscentreardeche.fr

Site : cptscentreardeche.fr

Téléphone : 06 30 30 17 70

Retrouvez-nous également sur Facebook et LinkedIn.

Santé et coordination

Structure	Contact
Centre Hospitalier de Privas Ardèche (CHPA)	04 75 20 20 00
Établissements Sainte-Marie (santé mentale)	04 75 20 15 15
DAC Ardèche (appui à la coordination)	04 75 81 63 10
Urgences	15 (SAMU) · 112 (urgences européennes) · 114 (SMS, personnes sourdes ou malentendantes)
Permanence des soins ambulatoires	116 117
Centre antipoison	0 825 812 822

Institutions et installation

Structure	Contact
Département de l'Ardèche — Cellule Santé	07 87 700 700 · cellule.sante@ardeche.fr
CPAM de l'Ardèche — service relations professionnels de santé	36 08 · ameli.fr
ARS Auvergne-Rhône-Alpes — Délégation départementale de l'Ardèche	auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr
PAPS Auvergne-Rhône-Alpes (portail d'appui aux professionnels de santé)	auvergne-rhone-alpes.paps.sante.fr
Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche	privas-centre-ardeche.fr
Émerveillés par l'Ardèche	emerveillesparlardeche.com
Office de tourisme Cœur d'Ardèche	coeur-ardeche.fr

Ordres et URPS

Chaque profession dispose d'un conseil départemental de l'Ordre et d'une Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) en Auvergne-Rhône-Alpes. Ce sont vos interlocuteurs pour l'inscription, les contrats d'exercice et l'accompagnement métier. La CPTS peut vous transmettre les coordonnées à jour de votre profession.

Une dernière chose

Ce kit a été conçu pour vous rendre service. S'il vous manque une information, si un contact a changé, ou si vous avez trouvé une astuce qui mériterait d'y figurer : dites-le-nous. La prochaine version sera meilleure grâce à vous.

On reste en lien

CPTS Centre Ardèche — coordination@cptscentreardeche.fr — cptscentreardeche.fr

06 30 30 17 70



Au plaisir de vous accueillir !

Document réalisé par la CPTS Centre Ardèche — édition 2026. Les dispositifs d'aide évoluant régulièrement, les montants et conditions mentionnés sont donnés à titre indicatif et doivent être vérifiés auprès des organismes compétents.